

ASSEMBLEE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES LEGISLATIFS

DIRECTION DES SEANCES
ET DES COMMISSIONS

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

BILAN
DES SESSIONS PARLEMENTAIRES
DE L'ANNEE 2009

Février 2010

L'activité parlementaire de l'année 2009 vient de s'achever avec la fin de la deuxième session ordinaire de septembre 2009. C'est une année au cours de laquelle l'Assemblée nationale a légiféré et contrôlé l'action gouvernementale à travers des questions orales avec ou sans débat, des questions d'actualité, des questions écrites et des missions d'information conformément à ses prérogatives constitutionnelles.

Le présent bilan des sessions parlementaires de l'année 2009 de la Direction des séances et des commissions s'articule autour des points suivants :

- bilan statistique ;
- travaux des commissions générales ;
- travaux des séances plénières ;

I. BILAN STATISTIQUE DE L'ANNEE PARLEMENTAIRE 2009

A. PREMIERE SESSION ORDINAIRE (DU 04 MARS AU 01 JUIN 2009) :

1- <u>Nombre de dossiers déposés à la présidence de l'Assemblée nationale</u> :	35
- projets de loi inscrits à l'ordre du jour :	21
- propositions de loi inscrites à l'ordre du jour :	06
2 - <u>Questions orales</u> :	
- questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour:	18
- questions orales avec débat répondues :	18
- questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour:	08
- questions orales sans débat répondues :	07
3 - <u>Questions d'actualité</u> :	
- questions d'actualité posées :	06
- questions d'actualité répondues :	04
4 - <u>Questions écrites</u> :	
- questions écrites transmises au gouvernement :	10
5 - <u>Lois votées</u> :	
Lois votées :	27
Résolutions votées :	03

B. PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE (DU 02 AU 16 JUIN 2009) :

- nombre de dossiers inscrits à l'ordre du jour :	07
- lois votées :	07

C. DEUXIEME SESSION ORDINAIRE (DU 30 SEPTEMBRE AU 28 DECEMBRE 2009) :

1 -<u>Nombre de dossiers déposés à la présidence de l'Assemblée nationale</u> :	43
- projets de loi inscrits à l'ordre du jour :	34
- propositions de loi inscrites à l'ordre du jour :	00

- projet de loi retiré de l'ordre du jour :..... 01
- projet de loi ajourné :..... 01

2 - Questions orales :

- questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour:..... 05
- questions orales avec débat répondues :.....04
- questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour :..... 06
- questions orales sans débat répondues :..... 03

3 - Questions d'actualité :

- questions d'actualité posées :..... 04
- questions d'actualité répondues :..... 03

4- Questions écrites :

- questions écrites transmises au gouvernement :.....50

5- Lois votées32

Résolutions votées.....00

D. CONCLUSION :

- **66 lois votées ;**
- **03 résolutions votées ;**
- **22 questions orales avec débat répondues ;**
- **11 questions orales sans débat répondues**
- **07 questions d'actualité répondues ;**
- **60 questions écrites transmises au gouvernement.**

Il s'est déroulé au cours de l'année parlementaire 2009 deux sessions ordinaires et une session extraordinaire. Les deux sessions ordinaires n'ont pas excédé 90 jours maximum comme le stipule l'article 87 de la Constitution et l'article 25 alinéa 2 du Règlement de l'Assemblée nationale.

La session extraordinaire a obéi aux prescriptions de délai de l'article 26 alinéa 2 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Trois sessions se sont donc tenues au cours de l'année parlementaire 2009, ce qui a permis l'adoption de 66 lois et de 03 résolutions.

Dans sa mission de contrôle, outre l'audition des questions posées au gouvernement, l'Assemblée nationale a effectué des missions d'information (article 147 du Règlement de l'Assemblée nationale) par le biais de certaines commissions générales. Elle a aussi bénéficié de formations par l'intermédiaire du Plan stratégique de développement du parlement (PSDP) et du National democratic institute (NDI).

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS GENERALES

1. Session ordinaire du 02 mars au 01 juin 2009

La première session ordinaire constitutionnellement prévue (article 87) s'est déroulée du 04 mars au 01 juin 2009.

Les parlementaires ont légiféré et contrôlé l'action du gouvernement à travers des questions écrites, des questions orales et d'actualité au cours de cette session. C'est ainsi que 27 lois et 03 résolutions ont été votées, 26 questions orales avec et sans débat, 04 questions d'actualité ont été répondues et 10 questions écrites ont été transmises au gouvernement.

Le tableau ci-après indique le nombre de dossiers programmés par la conférence des présidents et la répartition faite entre les différentes commissions générales.

DOSSIERS	FOND	AVIS
COMMISSIONS		
COMFIB	02	03
CAGIDH	10	02
CAED	15	-
CODE	-	04
CEASC	-	01
TOTAL	27	10

Trente cinq dossiers ont été déposés sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale mais seulement vingt sept dossiers ont pu être programmés dans l'ordre du jour de la session.

Sur les vingt sept dossiers examinés par les commissions générales on note six propositions de loi portant :

- financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales ;
- statut de l'opposition politique ;
- fixation des quotas pour les élections législatives et locales au Burkina Faso ;
- modification de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral ;
- modification de la Constitution ;
- institution d'une fonction publique parlementaire.

Les quatre premières propositions de loi sont issues de la réflexion des commissions ad hoc mises en place par le Président de l'Assemblée nationale le 26 mars 2008. Pour le Président, la création de ces commissions répond du souci de l'Assemblée nationale de faire une bonne contribution dans la recherche de solutions aux problèmes d'ordre national.

La proposition de loi portant modification de la Constitution est la conséquence des modifications apportées au code électoral.

Au regard du tableau ci-dessus établi, toutes les commissions générales ont été attributaires de dossiers soit pour le fond, soit pour avis et la CAED en a examiné le plus grand nombre qui sont essentiellement des projets de loi portant autorisation de ratification de conventions internationales. La CAGIDH a été affectataire de dossiers politiques importants notamment toutes les propositions de loi ci-dessus citées.

Les calendriers de travail des commissions ont été établis et transmis au ministère chargé des relations avec le parlement pour le compte des autres membres du gouvernement intéressés par les dossiers en discussion à l'Assemblée nationale.

Les rapports des commissions générales ont le plus souvent été transmis dans les délais au service des séances pour leur reproduction et leur dispatching dans les groupes parlementaires.

Le volume de travail effectué par les commissions générales au cours de cette session, évalué en nombre de séances tenues et de temps horaire de travail se résume par le tableau ci-après :

Commission s	Matin	Après-midi	Total des séances	Heures de travail
COMFIB	07	-	07	13 h 05 mn
CAGIDH	38	08	46	88 h 55 mn
CAED	27	02	29	24 h 48 mn
CODE	04	-	04	03 h 50 mn
CEASC	02	-	02	04 h 30 mn

Les statistiques présentées dans le tableau ci-dessus sont comptabilisées à partir des données figurant dans les rapports des commissions.

Au cours de cette session, 27 lois et 03 résolutions ont été votées. Les résolutions portent sur la validation du mandat d'un député, l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale et le renouvellement des commissions générales.

2. Session extraordinaire du 02 au 16 juin 2009

DOSSIERS	FOND	AVIS	SEANCES TENUES MATIN ET APRES MIDI	HEURES DE TRAVAIL
COMMISSIONS				
COMFIB	-	-		
CAGIDH	01	-	09	25 h 50 mn
CAED	06	-	02	2 h 15 mn
CODE	-	01	01	1 h 15 mn
CEASC	-	06	01	1 h 20 mn

A cette session extraordinaire, 07 projets de loi ont été programmés à l'ordre du jour par la Conférence des présidents et 07 lois ont été votées. Cette session a duré 15 jours ; seule la COMFIB n'a eu aucun dossier à traiter ni pour le fond, ni pour avis. Le tableau ci-dessus récapitule le nombre de séances et d'heures de travail tenu par les commissions affectataires de dossiers.

3. Session ordinaire du 30 septembre au 28 décembre 2009

DOSSIERS	FOND	AVIS
COMMISSIONS		
COMFIB	04*	-
CAGIDH	10*	01
CAED	20	03
CODE	-	12
CEASC	-	06

Pour cette 2^e session ordinaire parlementaire dite aussi session budgétaire, 43 projets de loi ont été déposés sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale.

Sur les 43 dossiers, 34 ont été programmés à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents ; par la suite, 01 a été retiré par le gouvernement et 01 autre a été ajourné de l'ordre du jour. Il s'agit :

- du projet de loi portant modification de la loi n°48/93/ADP du 15 décembre 1993 portant création d'un service national, dossier n°58 affecté à la CAGIDH ; retiré par le gouvernement par lettre n°2009-1803/PM/CAB du 15 octobre 2009 ;
- du projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2008, dossier n°62 affecté à la COMFIB et ajourné de l'ordre du jour de la session pour non dépôt du rapport de conformité de la Cour des comptes. En effet, selon les dispositions de l'article 127 de la loi organique n°14-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle : « La Cour établit chaque année un rapport sur l'exécution des lois de finances accompagnant la déclaration générale de conformité. Ce rapport est déposé en même temps que le projet de loi de règlement sur le bureau de l'Assemblée nationale ».

Conformément à la Constitution en son article 103, l'Assemblée nationale a été saisie du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2010 dès l'ouverture de la deuxième session ordinaire.

Le Président de l'Assemblée nationale a convoqué la COMFIB dès le 24 septembre 2009 afin d'examiner les avant-projets de budget des ministères et institutions.

La COMFIB, affectataire du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2010, s'est subdivisée en 05 sous-commissions pour l'examen de ce dossier. C'est ainsi qu'elle a pu produire 03 rapports : un rapport général, un jet de rapports spéciaux sectoriels, un jet de rapports spéciaux thématiques.

Les quatre autres commissions générales ont été saisies pour avis pour l'examen dudit projet de loi.

Toutes les commissions générales ont été affectataires de dossiers soit pour le fond soit pour avis. La CAED a totalisé à elle seule 20 dossiers, la plupart étant des ratifications d'ordonnances prises dans le cadre de la loi d'habilitation.

La CAGIDH a été affectataire de dix dossiers dont deux ont suscité beaucoup de débat au cours des travaux de la commission. Il s'agit :

- du projet de loi portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- du projet de loi portant redécoupage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso.

Le volume de travail effectué par les commissions générales au cours de cette session, évalué en nombre de séances tenues et de temps horaire de travail se résume par le tableau ci-après :

Commissions	Matin	Après-midi	Total des séances	Heures de travail
COMFIB	02*	04*-	06*	15 h 35 mn*
CAGIDH	20	06	26	53 h 39 mn
CAED	30	03	33	30 h 17 mn
CODE	06	-	06	05 h 55 mn

CEASC	06	-	02	03 h 55 mn
-------	----	---	----	------------

Le tableau est incomplet en ce qui concerne le volume de travail effectué par la COMFIB. En effet, le nombre de séances de travail et d'heures comptabilisées concerne uniquement les deux autres dossiers dont elle a été affectataire. Celles relatives à l'examen du budget de l'Etat, gestion 2010 n'ont pas pu être prises en compte du fait d'une part, de la multiplicité des séances due à la spécificité de la procédure d'examen dudit dossier et d'autre part, du fait que le rapport général n'ait pas répertorié en exclusivité toutes les séances de travail de la commission.

4. Conclusion des travaux des commissions générales

Au cours de l'année parlementaire 2009, toutes les commissions générales ont été affectataires de dossiers, chacune selon son domaine de compétence soit pour le fond, soit pour avis. Le tableau ci-après répertorie le nombre de dossiers traités par chaque commission générale en 2009.

COMMISSIONS \ DOSSIERS	FOND	AVIS
COMFIB	06*	04
CAGIDH	21*	03
CAED	41	03
CODE	00	16
CEASC	00	13
TOTAL	68	39

Selon les renseignements tirés du tableau, la CAED, a examiné le plus grand nombre de dossiers, soit 41 projets de loi sur un total de 68 dossiers programmés dans l'ordre du jour des sessions. La COMFIB a été attributaire du dossier le plus volumineux à savoir le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2010. Deux dossiers n'ont pas été examinés par les commissions générales ; un a été ajourné (dossier n°62) et l'autre retiré par le gouvernement (dossier n°58).

Au cours de l'année parlementaire 2009, les calendriers de travail des commissions générales ont été promptement transmis au ministère chargé des relations avec le Parlement afin que les ministres concernés par les dossiers soient présents aux réunions de travail des commissions saisies pour le fond.

Le Règlement de l'Assemblée nationale (article 97 alinéa 2) prévoit un délai de dépôt de 72 heures minimum avant la séance plénière pour les lois ordinaires et 04 jours (article 120 alinéa 2) pour les lois organiques. Les délais de dépôt des rapports dans les différents groupes parlementaires ont été assez bien respectés.

La plupart des projets de lois examinés par les commissions générales ont subi des amendements soit de fond, soit de forme.

Au cours de l'année parlementaire 2009, la CAGIDH a été attributaire de trois projets de loi uniforme à savoir :

- le projet de loi relatif à la réglementation des systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso (dossier n°15 de la 1^{re} session ordinaire) ;
- le projet de la loi relatif à la répression des infractions en matière de chèques de cartes bancaires et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement (dossier n°23 de la 1^{re} session ordinaire) ;

- le projet de loi relatif à la lutte contre le financement du terrorisme (dossier n°41 de la 2^e session ordinaire).

Les lois uniformes sont votées de manière identiques dans l'espace où elles sont appelées à s'appliquer ; du même coup, le projet de loi uniforme restreint le droit d'amendement reconnu au député par la Constitution. Pour contourner cette difficulté, le gouvernement a demandé l'application de l'article 121 de la Constitution pour le vote desdites lois.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de séances tenues par chaque commission générale au cours de l'année parlementaire 2009.

COMMISSIONS SESSIONS	COMFIB		CAGIDH		CAED		CODE		CEASC	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Première session ordinaire	07	-	38	08	27	02	04	-	02	-
Session extraordinaire	-	-	05	04	02	-	01	-	01	-
Deuxième session ordinaire	02*	04*	20	06	30	03	06	02	06	-
TOTAL	09*	04*	63	18	59	05	11	02	09	-

* Pour la 2^e session ordinaire de 2009, au niveau de la COMFIB, il s'agit d'un nombre approximatif car les réunions concernant le budget, gestion 2010 et celles des sous-commissions n'ont pas été comptabilisées ; le rapport général, les rapports sectoriels et thématiques n'en font pas mention.

Selon l'article 147 du Règlement de l'Assemblée nationale « ...les commissions générales assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du gouvernement. A ce titre, elles peuvent entreprendre des contrôles sur le terrain... ».

Au cours de l'année parlementaire 2009, des commissions générales ont effectué des missions d'information soit par des sorties, soit par des causeries ou rencontres d'échanges financées soit par l'Assemblée nationale soit par le PSDP.

Le National democratic institute (NDI) en partenariat avec l'Assemblée nationale a aussi entrepris des séances de formation et d'information au profit de certaines commissions générales.

La Commission des affaires étrangères et de la défense (CAED)

- du 24 au 29 avril 2009, mission d'information à Dori et à Gorom-Gorom avec des visites de chantiers (centre féminin de formation professionnelle non formelle de Hoggo Lamboel de Dori, barrage de Yacouta de Dori, marché et centre artisanal féminin de Gorom-Gorom);
- le 06 mai 2009, mission d'information à Pô à l'Académie militaire Georges Namoano qui assure la formation initiale des officiers au profit des forces armées nationales burkinabè et étrangères ;
- le 20 juillet 2009, causerie débat avec l'Ambassade du Danemark sur les réchauffements climatiques et le sommet mondial de Copenhague ;
- le 27 octobre 2009, rencontre CAED/NDI (National democratic institute) sur le besoin de la commission en formation, en appui technique et en personnel ;
- le 05 novembre 2009, visite au Home Kisito en compagnie d'une délégation de la République tchèque conduite par la chargée d'affaires de l'Ambassade tchèque basée au Ghana pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux pour améliorer la capacité d'accueil du centre ;
- le 06 novembre 2009, causerie débat avec la même délégation à la salle de travail de la CAED ;
- le 09 novembre 2009, causerie débat avec l'Ambassade du Canada sur le thème « l'appui du Canada aux pays en développement et plus particulièrement le cas du Burkina Faso ».

La Commission de l'environnement et du développement rural (CODE)

- du 09 au 11 septembre 2009, sortie d'information effectuée dans l'Oudalan sur un acte d'empoisonnement du barrage de Kouna situé à une vingtaine de kilomètre au nord de Markoye. Le barrage, unique dans cette zone, dessert plusieurs villages et hameaux de culture.
L'état des lieux au 21 mai 2009 présentait une eau recouverte d'une couche verdâtre qui s'est déposée sur le fond du lac presque asséché ; une mortalité des animaux ; une disparition de certaines catégories d'oiseaux dont les canards ; une apparition de diarrhée et de vomissements chez les hommes qui avaient consommé de cette eau ;
- le 08 octobre 2009, rencontre d'échanges et d'informations sur le phénomène des inondations dans la ville de Ouagadougou. La rencontre s'est tenue à l'hôtel Indépendance et regroupait entre autres la CODE, l'ASECNA, les 2IE, la CONNEDD, l'Université de Ouagadougou, la direction de la météorologie nationale, le centre Agrhytmet.
- du 18 au 20 novembre 2009, mission d'information au Sourou avec visite des infrastructures de la plaine aménagée (maraîchage, culture de riz, de la pomme de terre et celle de blé en expérimentation) ;

La commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH)

- le 15 avril 2009, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi portant modification du code électoral, la CAGIDH a effectué une mission d'information auprès de l'Office national d'identification (ONI) pour s'enquérir de la procédure de confection de la carte nationale d'identité burkinabè et comprendre comment les données collectées peuvent servir à la confection du fichier électoral ;
- du 15 au 18 novembre 2009, mission d'information sur l'état de mise en œuvre de la décentralisation et les conditions carcérales dans les régions du Nord (Ouahigouya), de l'Est (Fada N'Gourma) et des Cascades (Banfora).

La Commission de l'emploi, des affaires sociales et culturelles (CEASC)

- du 6 au 17 avril, la CEASC a effectué une mission d'information dans les régions du Centre, des Hauts Bassins, de l'Est et du Sahel sur l'application de la loi sur la gratuité de l'enseignement (loi n°013-2007 du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation) ;
- en juillet 2009, séance de travail de la sous-commission éducation, emploi, formation professionnelle avec le National democratic institute (NDI) ;
- le 17 septembre, séance de travail de la sous-commission santé avec le National democratic institute (NDI) ;
- le 08 octobre 2009, séance de travail de la CEASC avec le Bureau international du travail (BIT) sur le travail décent ;
- le 21 octobre 2009 séance de travail de la CEASC avec la Direction de la santé et de la famille (DSF) du ministère de la santé;
- le 23 octobre 2009, séance de travail de la sous-commission culture, art et sport avec le National democratic institute (NDI) ;
- le 23 octobre 2009, séance de travail de la sous-commission genre, affaires coutumières et religieuses et autres affaires sociales avec le National democratic institute (NDI);
- le 27 octobre, visite de la CEASC à la cinémathèque du FESPACO suite aux dégâts causés par les inondations du 1^{er} septembre 2009 ;
- du 29 octobre au 31 octobre, visite des ruines de Loropéni, du cimetière des colons de Batié, du siège du RDA de Félix Houphouët Boigny, de la résidence du commandant de cercle ;
- le 16 décembre 2009, séance de travail avec l'ONG SOS/Jeunesse et défis sur le thème lutte contre le paludisme.

Dans le cadre du Plan stratégique de développement du Parlement 2004-2014 pour le renforcement des capacités du Parlement, certaines commissions générales ont bénéficié de formation :

- la CAED a bénéficié du 27 au 28 avril 2009 à Dori d'un séminaire de formation sur le rôle du Parlement en matière de ratification, d'application et de suivi des traités internationaux ;
- la COMFIB a eu droit un séminaire de formation sur le renforcement des relations entre le Parlement et la Cour des comptes du 17 au 18 juin 2009 à l'Assemblée nationale;
- la CAGIDH a bénéficié d'un atelier de sensibilisation en droits humains tenu à l'ABMAQ les 18 et 19 mai 2009, assuré par le ministère des droits humains ;

- séminaire d'information sur la budgétisation selon le genre à l'ensemble de toutes les commissions générales du 02 au 03 juin 2009 à l'Assemblée nationale ;
- séminaire sur la peine de mort à tous les députés, séminaire assuré par le ministère de la promotion des droits humains le 04 juin 2009 à l'Assemblée nationale ;

III. TRAVAUX EN SEANCES PLENIERES

1. Session ordinaire du 04 mars au 01 juin 2009

Le service des séances a enregistré au cours de cette session 35 dossiers déposés à la présidence de l'Assemblée nationale. Les séances plénières de cette session ordinaire de l'année 2009 ont été consacrées à la délibération de 27 projets et propositions de loi et à l'audition de 25 questions orales avec ou sans débat et 04 questions d'actualité.

L'Assemblée nationale a voté 27 lois et 03 résolutions qui portent sur :

- la validation du mandat d'un député ;
- l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale à la séance plénière du 27 mai 2009 dans la matinée ;
- le renouvellement des commissions générales à la séance plénière du 27 mai 2009 dans la soirée.

La séance solennelle d'ouverture de la première session ordinaire s'est tenue le mercredi 04 mars 2009 ; séance au cours de laquelle l'ordre du jour proposé par la Conférence des présidents a été adopté par la plénière.

Son Excellence Monsieur Kenneth O MARENDE, Président de l'Assemblée nationale du Kenya a honoré de sa présence cette séance solennelle d'ouverture et s'est adressé à la représentation nationale.

L'ordre du jour de la session comprenait des séances plénières consacrées à la délibération et au vote des lois mais aussi au contrôle de l'action du gouvernement à travers des questions orales avec ou sans débat et des questions d'actualité. Dix questions écrites ont été transmises à l'exécutif.

Au cours de cette session, 18 questions orales avec débat, 07 questions orales sans débat, 04 questions d'actualité ainsi qu'une question écrite ont reçu des réponses du gouvernement.

Les séances plénières se sont déroulées de manière satisfaisante. La procédure législative établie par le Règlement de l'Assemblée nationale a été respectée.

La séance plénière du 26 mars était consacrée au discours du Premier ministre sur la situation de la Nation conformément à l'article 109 de la Constitution suivi de débats. A cette occasion et ce, pour la première fois depuis la Ire législature de la IVE République, la Conférence des présidents a appliqué les dispositions de l'article 57 du Règlement de l'Assemblée nationale qui organise les débats en séance plénière. Le temps de parole a été réparti aux groupes parlementaires proportionnellement à leur effectif.

L'application de l'article précité a permis de mieux encadrer les interventions des députés sur des sujets plutôt d'intérêt national que local.

A la séance plénière du jeudi 16 avril, un président de groupe parlementaire a demandé le vote au scrutin pour l'adoption de la proposition de loi portant fixation des quotas pour les élections législatives et locales au Burkina Faso et ce, conformément à l'article 84 du Règlement de l'Assemblée nationale qui dispose : « *Le vote par scrutin public est de droit...sur demande émanant personnellement soit du président d'un groupe ou de son délégué dont il a préalablement notifié le nom au Président, soit par quatre députés...* ».

Au cours de la séance plénière du 30 avril 2009 consacrée entre autres à la délibération de la proposition de loi portant modification de la Constitution, une difficulté a surgi. Il s'est agi de savoir si ladite proposition de loi a respecté les conditions prescrites par les dispositions de l'article 3 de la loi n°001/97/ADP du 23 janvier 1997 fixant les conditions de mise en œuvre de la procédure de révision de la Constitution.

Selon l'article précité : « Lorsque la proposition de révision émane des membres de l'Assemblée, elle doit être acquise à la majorité des élus ». La proposition de loi a été déposée sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale par les quatre présidents de groupes parlementaires qui en sont les auteurs. La majorité dont il est question dans cet article est-elle acquise du fait que les présidents des groupes parlementaires (auteurs de ladite proposition de loi) représentent l'ensemble de leurs membres ou est-ce que cette majorité est acquise par l'engagement individuel et effectif de chaque membre de l'Assemblée ? Pour surmonter cette difficulté, le président de séance a proposé un vote où s'est dégagée une majorité favorable au principe de la proposition de modification de la Constitution avec 104 voix pour, 00 contre, 00 abstention sur 104 votants.

Pour le vote de cette proposition de loi, il a été fait application des articles 163 alinéa 3 de la Constitution et 9 de la loi n°001/97/ADP du 23 janvier 1997.

La Constitution est adoptée sans recours au référendum s'il est approuvé à la majorité des ¾ des membres de l'Assemblée.

Selon l'article 9 de la loi n°001-97/ADP : « le projet ou la proposition de révision débattu à l'Assemblée donne lieu à un vote à bulletin secret portant sur l'ensemble. Si le texte recueille une majorité des ¾ des élus, la révision doit être considérée comme acquise. Dans ce cas il n'y a plus lieu de recourir au référendum ». L'article 164 alinéa 3 de la Constitution prescrit : « Toutefois, le projet de révision de la Constitution est adopté sans recours au référendum s'il est approuvé à la majorité des ¾ des membres de l'Assemblée ».

La proposition de loi portant modification de la Constitution a été votée par 06 voix contre, 01 abstention, 01 nul, 96 pour sur 104 votants. Le résultat du vote est conforme à l'esprit des articles précités.

Le tableau ci-après indique le nombre de séances plénières tenues et d'heures de délibération au cours de cette session s'établit comme suit :

Nombre de jours de séance :.....	27
Nombre de séances.....	28
Nombre d'heures de délibération.....	57 h 51 mn
Temps moyen de délibération par séance.....	2 h 03 mn

2. Session extraordinaire du 02 au 16 juin 2009

A cette session extraordinaire de 15 jours, l'Assemblée nationale a délibéré sur 07 projets de loi et voté 07 lois.

Les statistiques de délibération à cette session se résument comme suit :

- nombre de jours de séances plénières :.....	03
- nombre de séances :.....	03
- heures totales de délibération :.....	08h 01 mn
- temps moyen de délibération par séance :.....	01h36mn.

3. Session ordinaire du 30 septembre au 28 décembre 2009

Sur 43 projets de loi enregistrés par le service des séances, l'Assemblée nationale a délibéré sur 32 projets de loi.

04 questions orales avec débat, 03 questions orales sans débat, 03 questions d'actualité ont été répondues en plénière.

Sur 50 questions écrites transmises au gouvernement, 45 étaient à l'origine des questions orales qui ont été par la suite transformées en questions écrites par la Conférence des présidents en vertu des dispositions de l'article 135 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Pour traduire l'excellence des liens d'amitié avec d'autres parlements, d'éminentes personnalités parlementaires étrangères se sont manifestées à travers leur présence à la séance plénière d'ouverture de cette session. Ce sont leurs Excellences :

- Madame Rose MUKANTABANA, Présidente de l'Assemblée nationale du Rwanda ;
- Monsieur Mamadou SECK, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- Monsieur Moussa Idriss NDELE, Président du Parlement Panafricain.

Parmi les lois votées, figure la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2010 dont l'adoption permet au gouvernement de disposer de moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre de sa politique de développement. C'est ainsi que le 25 novembre 2009, l'Assemblée nationale a adopté le budget de l'Etat, gestion 2009 qui s'établit comme suit :

- recettes totales : 890 772 651 000 francs CFA
- dépenses totales : 115 2 300 158 000 francs CFA
- besoin de financement : 261 527 507 000 francs CFA

L'épargne budgétaire s'élève à 28 180 569 000 francs CFA.

Ce budget, apprécié par les groupes parlementaires à travers leurs déclarations tenant lieu d'explication de vote a donné pour résultat sur 110 votants :

- contre :11
- abstention :00
- pour :99

La CAGIDH a été affectataire de dix dossiers dont deux à caractère politique ont suscité beaucoup de débat au cours de travaux en séance plénière. Il s'agit :

- du projet de loi portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- du projet de loi portant redécoupage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso.

Les statistiques de délibération à cette 2^e session ordinaire sont les suivantes :

- nombre de jours de séances plénières :23
- nombre de séances : 25
- heures totales de délibération : 50 h 40 mn
- temps moyen de délibération par séance : 02 h 02 mn

4. Conclusion des travaux en séances plénières

Les séances plénières au cours de l'année 2009 se sont déroulées sans incident majeur.

La Direction des séances et des commissions a noté l'absence du député auteur d'une question orale avec débat à la séance plénières du 23 octobre 2009 lors de l'interpellation des ministres de l'Administration territoriale et de la décentralisation et de l'Action sociale et de la solidarité nationale pour répondre à la question orale avec débat intitulée comme suit « suite aux inondations du 1^{er} septembre, existe-t-il un plan « or-sec » et comment a-t-il fonctionné en cette triste circonstance ».

La direction a observé le dépôt de deux rapports après délai dans les groupes parlementaires

Les groupes parlementaires ont exercé leur rôle à travers des déclarations tenant lieu d'explication de vote et ce notamment pour le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2010 et le projet de loi portant redécoupage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso.

Le service des huissiers dont la tâche s'exerce exclusivement en séance plénière n'a pas manqué à son devoir.

Le récapitulatif des séances tenues en 2009 se résume dans le tableau ci-après :

Sessions	Nbre de jours de séances	Nbre de séances	Heures de délibération	Temps de délibération par séance
1 ^{re} session ordinaire	27	28	57 h 51mn	02 h 03 mn
Session extraordinaire	03	03	08 h 01 mn	1 h 36 mn
2 ^e session ordinaire	23	25	50 h 40 mn	02 h 02 mn

Ouagadougou, le 10 février 2010

La Directrice des séances
et des commissions

Emma ZOBILMA/MANTORO
Chevalier de l'Ordre National